

Contre rendu du conseil municipal du 25 mai 2022

Convocation le 18 mai 2022

Etaient Présents :

M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, adjoints ; M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry, M SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale et M PHILBEE Paul

Procurations :

- M MARION Olivier a donné procuration à Mme SAVINEL Armelle
- M BLANCHEFORT Fabien a donné procuration à M GIBERT Stéphane
- M VIALANEIX Bernard a donné procuration à M LAVERROUX Yannick
- M WENGER Stéphane a donné procuration à M BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M GIBERT Gérard

1) Budget ALSH 2022

Afin de corriger une erreur sur le budget 2022 ayant entraîné un rejet de la trésorerie, des corrections ont été apportées et le budget doit être voté.

Le budget équilibré pour 2022 se présente comme suit :

- Fonctionnement 218 487.50 €
- Investissement : 7 032.00 €

Vote : 11 voix « pour », 2 voix « abstention »

2) Validation du montant des attributions de compensation eaux pluviales 2022

L'agglomération a pris, depuis notre intégration, la compétence des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales. L'agglomération prend à sa charge l'entretien et la gestion des différents réseaux et verse une attribution de compensation à la commune pour le centre de loisir et les eaux pluviales (CLECT).

Son montant pour 2022 est de 231 612 €

Vote : 13 voix « pour »

3) Subvention amendes de police

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la sécurité au sein du bourg, une subvention peut être accordée à la commune.

Il est proposé de réaliser la rénovation de l'escalier situé à côté du « Lion d'or » et l'achat de 2 radars pédagogiques pour un montant total de 13 308€ (9 910€ pour l'escalier et 3 398€ pour 2 radars). Ceci permettrait de prétendre à une subvention de 3 992 €. L'autofinancement de la commune serait de 9 316 €.

Vote : 13 voix « Pour »

4) Temps de travail et organisation 1607h

Le temps de travail et d'organisation du travail de 1607H avait été voté en novembre dernier mais n'avait pas été au préalable soumis au vote du Comité Technique.

Suite au retour du Comité Technique, il est donc demandé de le valider en conseil municipal.

Vote : 13 voix « pour »

5) Adhésion agence ingénierie des territoires

Le département souhaite créer une agence départementale au service des communes et de leurs groupements dénommée l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, pour apporter une assistance technique, juridique et financière dans les domaines de l'assainissement collectif, l'alimentation en eau potable, aménagement, voirie, Le montant annuel de l'adhésion est de 150€.

Vote : 13 voix « pour »

6) Indemnités pour fonctions itinérantes

Au sein des services municipaux des écoles, certains personnels effectuent des déplacements dans le cadre de leurs missions avec leurs véhicules personnels.

Cela représente environ 1000 km par an. Plusieurs solutions existent en termes de dédommagements.

M LAVERROUX propose une indemnisation par palier :

- de 100 km, pas d'indemnité
- entre 100 et 300 km, 90€ / an
- entre 300 et 700 km, 120€ / an
- plus de 700 km, 180€ / an

Vote : 13 voix « pour »

7) Publicité des actes de la collectivité

Avec la dématérialisation, la commune a plusieurs solutions pour la publication des actes officiels.

- Affichage
- publication sur papier
- Version électronique

Il est proposé de réaliser la publication sur le site internet tout en gardant une version papier consultable en mairie.

Vote : 13 voix « pour »

8) Transfert de la subvention de la rue des fossés à la rue de l'aumône

Dans le cadre du 3^{ème} appel à projet « Fond 199 », une subvention de 6 279€ avait été allouée à la rue des fossés mais n'a pas été appelée par la commune car les travaux de la rue ont été rattachés à ceux de l'avenue de la gare. Il a été décidé de la reporter sur la rue de l'aumône.

M le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour demander le transfert de la subvention à la rue de l'aumône.

Vote : 13 voix « pour »

9) Convention de versement de fond de concours pour la gestion des travaux des Eaux pluviales avenue de la Gare

L'agglomération n'avait pas la compétence de la gestion des réseaux d'eau pluviales à l'époque des travaux de l'avenue de la gare, compétence qu'elle a depuis acquise.

Elle demande la somme de 40 196,34€ qu'elle nous remboursera ultérieurement dans le but de régulariser la situation.

Vote : 13 voix « pour »

10) Demande de subvention du collège

Certains enfants du collège qui font de la musique dans le cadre de l'internat d'excellence vont aller répéter sur l'agglomération clermontoise, ce qui représente un coût de 500€ pour le transport en bus.

Le collège demande une aide à la commune sans préciser de montant.

Le conseil décide d'allouer une somme de 250€ pour soutenir cette initiative.

Vote : 13 voix « pour »

Questions diverses

- Planning des élections :

Une feuille circule pour s'inscrire pour les permanences des prochaines élections.

- Cap 43 :

Mr le Maire avait demandé une subvention à Cap 43 pour les travaux de l'école. En fonction des premiers chiffrages du chantier, il avait été demandé environ 200 000€ mais le département gestionnaire de Cap 43, propose une subvention de 52 000€.

M le Maire informe le conseil qu'il va refaire une demande.

- Médailles des Familles :

Mme Savinel informe le conseil de la tenue d'une cérémonie des médailles des familles. Ces médailles récompensent les mères de la Chaise Dieu ayant eu 4 enfants. Quatre personnes répondant à ce critère ont accepté de recevoir cette médaille. Une cérémonie sera donc organisée en juillet et le département donnera à l'occasion 70€ à chaque maman.

- Arrivée des Ukrainiens :

M le Maire précise qu'il a recontacté Mr Le Préfet pour l'informer que la commune est prête à accueillir des réfugiés Ukrainiens. Cinq personnes devraient arriver prochainement.

- Concessions du cimetière :

12 Concessions ont été vendues au cimetière sur une trentaine.

- Bail commercial :

M Philipon informe le conseil qu'il a retrouvé les baux commerciaux concernant le bâtiment du plan d'eau. Il préconise une étude plus poussée par un juriste pour savoir qui est responsable de quoi.

- Parking dans la cour de l'école maternelle :

M Faivre expose la possibilité de réserver le parking de l'école maternelle aux commerçants durant les vacances scolaires d'été. Le conseil accepte.

- Maître-nageur :

M Le Maire informe le conseil sur l'évolution du recrutement du maître-nageur pour la saison estivale. André a reçu beaucoup de candidatures mais peu de réponses positives pour le moment.

Tous les points ayant été abordés, M le Maire clôt le conseil municipal à 23 h.